Privation du droit à la téléconsultation à la maison : députés, n’allez pas au bout de cette mesure !

En fin de semaine dernière, la Fédération Française des Diabétiques, l’Alliance du Cœur, l’Association des malades, aidants et transplantés hypertension pulmonaire, France AVC, et le Collectif national des Associations d’Obèses ont rendu publique une lettre ouverte d’alerte aux députés concernant le devenir de la téléconsultation, aujourd’hui incertain à cause d’une mesure du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Pourquoi cette lettre ouverte ?
Depuis plusieurs semaines, le PLFSS, qui chaque année fixe les dépenses de la sécurité sociale pour l’année à venir, est étudié par les députés de la commission des affaires sociales avant d’être débattu et adopté en séance publique.
Ce mercredi 12 octobre, deux amendements (le 555 et le 902) ont été adopté s par les députés : ces deux amendements restreignent la possibilité pour tout un chacun de recourir à des actes de téléconsultation. Ils obligent le patient qui souhaite pouvoir bénéficier d’une téléconsultation à se rendre soit dans une maison de santé, soit à la pharmacie, soit dans une collectivité pour l’effectuer, et à être accompagné d’un personnel paramédical. Il en sera ainsi fini des téléconsultations effectuées à la maison.
L’adoption définitive de ces amendements marquerait un retour en arrière inacceptable : des millions de patients se verraient privés de soins rapides et l’accès à un professionnel de santé, déjà particulièrement entravé pour nombre de français, en serait encore plus compliqué.

La Fédération Française des Diabétiques et ses soutiens appellent donc à la raison du législateur, dans un contexte où les ressources humaines en santé demeurent extrêmement limitées : ne rendez pas l’accès aux soins encore plus difficile !

Découvrez cette lettre ouverte dans le document attaché à cet article.